

Bureau Exécutif FFVoile : 14 octobre 2014

Relevé de décisions

Présent(e)s : JP CHAMPION, JC MERIC, JP CHURET, C FOUNTAINE, JM SOYEZ, E MARLIOT, JP LOSTIS, JL DENECHAU, B BONNEAU, MT LANNUZEL JOURDAS, J CATHELIN, B DAVID, M BOUVET, H GIRAUD, S LASSEAU, J MARAJO, O BOVYN

Excusé(e)s : D TINCELIN, H BACCHINI, J KERHOAS, C FOURICHON, JC COUR,

1	VIE FEDERALE ET ORGANISATION DES TERRITOIRES
1.1	Approbation du relevé de décision du BE du 12 septembre 2014
Décision 1	Le BE approuve le relevé de décisions du BE du 12 septembre 2014 après lui avoir apporté quelques corrections. Publié électroniquement le 16/10/2014 sur le site Internet de la FFVoile
1.2	Point sur les licences au 12 octobre 2014
Information	Le BE prend connaissance des chiffres des licences au 12 octobre 2014 qui font apparaître une baisse de 0.6% des licences club FFVoile adultes et de 2.7% des licences club FFVoile jeunes.
1.3	Point sur l'ordre du jour du Conseil des Présidents de ligue
Information	Le BE prend connaissance de l'ordre du jour du Conseil des Présidents de ligue qui se déroulera du 17 au 19 octobre 2014 au siège de la FFVoile, et notamment une première journée consacrée à une réflexion sur l'évolution des aides publiques des collectivités publiques au niveau local, départemental et régional.
1.4	Top Clubs
Décision 2	Le Bureau Exécutif de la FFVoile se prononce favorablement sur les évolutions du Top clubs 2014 telles que définies en annexe 1 du présent relevé.
1.5	Salon nautique
Information	Le BE prend connaissance de l'état d'avancement de la présence de la FFVoile à l'occasion du Salon Nautique, et notamment l'agencement de l'espace mis à disposition de la Fédération. Le BE rappelle qu'il souhaite qu'un véritable équilibre existe sur le stand FFVoile entre les différentes pratiques.
1.6	Organisation interne
Information	Le BE prend connaissance de la modification de l'organigramme opérationnel de la FFVoile, et notamment une réorganisation du personnel administratif affecté à la CCA et à la Direction Technique.

2	HABITABLE
2.1	Attribution des Championnats de France de Match-Racing
	Le Bureau Exécutif réuni le 14 octobre 2014 décide d'attribuer les championnats de France de match racing aux clubs suivants :
Décision 3	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Championnat de France Match Racing Féminin</u> : ❖ 2015 : SR Rochelaises – 16 au 18 Octobre 2015 ❖ 2016 : AMRA Antibes (1^{ère} quinzaine d'octobre 2016) - <u>Championnat de France de Match Racing Espoir</u> : ❖ 2016 : AMRA Antibes (avant dernier week-end de novembre) - <u>Championnat de France Elite de Match Racing Féminin</u> : ❖ 2015 et 2016 : Reconduction sur la Women's Match race Golfe du Morbihan – SR Vannes.
2.2	Position de la FFVoile sur l'organisation d'un Championnat d'Europe de Match-Racing Open ou Jeune et un Championnat du Monde de Match-Racing féminin
	Le Bureau Exécutif soutient les candidatures françaises d'organisation des Championnats du Monde et d'Europe de Match Racing suivants :
Décision 4	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Championnat du Monde de Match Racing Féminin 2016 – SR Vannes - Women's Match Race Golfe du Morbihan. ❖ Championnat du Monde de Match Racing Jeune 2016 – CNC Nouvelle Calédonie ❖ Championnat d'Europe Jeune de Match Racing 2016 – Lieu à définir
2.3	Modification du règlement du Championnat de France Espoirs Flotte Collective Habitable à partir de 2015
Décision 5 Vote CA	Le Bureau Exécutif de la FFVoile approuve l'évolution du règlement et le fait de ne plus imposer une composition du binôme définissant la composition de l'équipage (skipper + équipier et/ou skipper + barreur si le skipper n'est pas barreur).
2.4	Championnat de France de Course au Large en Equipages
Décision 6 Vote CA	Le Bureau Exécutif décide de suspendre à partir de 2015 l'attribution du titre du Championnat de France Elite de Course au Large en Equipage et d'observer les orientations qui s'effectueront dans le domaine de la Course au Large en Equipage française.
3	CCA
3.1	Epreuves à convention d'arbitrage en 2015
Décision 7	Le BE valide la liste des épreuves à convention d'arbitrage en 2015 (cf annexe 2 du relevé).
3.2	Convention d'arbitrage « Marseille One Design 2014 »
Décision 8	Le Bureau Exécutif valide la mise en place d'une convention d'arbitrage entre Sirius Evènement, organisateur de Marseille One Design 2014 et la Fédération Française de Voile.
4	DEVELOPPEMENT
4.1	Dossier Plaisance

<p>Information</p>	<p>Le BE prend connaissance du degré d'avancement du dossier « Coach Plaisance » qui sera présenté au prochain Conseil des Présidents de Ligue et des derniers travaux à accomplir avec une expérimentation effective pour la saison 2015.</p>
<p>Décision 9</p>	<p>Le BE fixe le prix du pack pédagogique et de promotion à 150 €, nécessaire en cas d'obtention du label « coaching plaisance » L'hypothèse de mise en place d'une affiliation pour les coachs plaisance nécessitera des modifications statutaires et donc une décision d'AG.</p>
<p>4.2</p>	<p>Bilan de la boutique en 2014 et perspectives d'évolution 2015</p>
<p>Information</p>	<p>Présentation au BE du bilan de la boutique 2014 et des perspectives d'évolution en 2015. Une présentation sera faite au prochain Conseil des Présidents de ligue.</p>
<p>5</p>	<p>HAUT NIVEAU</p>
<p>5.1</p>	<p>Point sur résultats de l'Equipe de France de Voile en 2014</p>
<p>Information</p>	<p>Le BE prend connaissance des résultats de l'Equipe de France de Voile en 2014 et notamment de la première place de la France aux Championnats du Monde ISAF de Santander avec à titre individuel trois médailles d'or (Nacra 17, RSX Hommes et Femmes) et une médaille de bronze (RSX Hommes).</p>
<p>5.2</p>	<p>Point d'information sur les principes de la sélection aux JO de Rio 2016</p>
<p>Information</p>	<p>Le BE prend connaissance de l'état des réflexions menées par la Commission Nationale du Sport de Haut-Niveau quant aux principes de sélection des coureurs Français pour les JO 2016. Une présentation du projet définitif devra être soumise au prochain BE avant proposition au CA.</p>
<p>5.3</p>	<p>Etat des listes 2015 de SHN et d'Espoirs</p>
<p>Information</p>	<p>Le BE prend connaissance des listes 2015 des SHN et des Espoirs. Le groupe d'harmonisation FFVoile des listes de Haut niveau s'est réunie le 25/09. Elle a proposé au DTN une liste de sportif que celui-ci a validée et transmise, en date du 14/10, au MS à la signature du ministre comprenant un total de 211 SHN, répartis en 41 sportifs classés Elite, 75 classés Senior, 95 sportifs classés Jeune & 3 sportifs classés en Reconversion ainsi qu'une liste de 143 espoirs.</p>
<p>5.4</p>	<p>Recrutement 2015-2016 dans les pôles</p>
<p>Information</p>	<p>Le BE prend connaissance de l'état des lieux du recrutement 2015-2016 dans les pôles Une directive du DTN est en cours de finalisation sur les orientations du recrutement en Pôle Espoirs 2015 en direction des directeurs, entraîneurs des Pôles Espoirs/Pôles France/ France Jeune, des cadres techniques référents territoriaux de la détection, des référents nationaux Bleuets. Elle s'appuiera sur ce qui suit. Le dispositif de recrutement apporte des avis sur les sportifs et favorise les échanges sur les candidats avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Leur entraîneur de club, - Le CT référent de la détection de la ligue d'appartenance et le référent national, - Le référent national des minimes, - Les référents bleuets et le coordinateur national. <p>3 dates importantes :</p> <p>Préinscription en ligne et retour des dossiers au plus tard le 23 avril. journées de tests dans les pôles entre le 7 et le 21 mai. affichage des sportifs retenus en Pôle Espoirs et validé par le DTN au plus tard, le 15 juin.</p> <p>Protocole :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Guide d'entretien : outil utilisé durant les stages nationaux Espoirs de détection. - Fiche de détection via le SIS. - Evaluation des qualités physiques selon le protocole défini pour le recrutement en Pôle Espoirs. - Evaluation aux fondamentaux de l'activité, (fonctionnement de l'engin, règles de course à la voile, météo) . <p>Eléments à prendre en compte :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Engagement dans le double projet (sportif/scolaire) - Progression sportive : évaluation de la progression/N-1 - Sélection internationale Bleuets et accès aux liste Espoirs ou Jeunes du MJS en 2015 Recrutement dans un Pôle France/France Jeune en 2015 - Age et série concernée - Scolarité (passage en niveau supérieur, niveau, anticipation de l'après bac)
5-5	
Décision 10	<p>Programme de Crowdfunding pour l'Equipe de France de Funboard</p> <p>Le BE se prononce défavorablement dans sa forme actuelle sur le projet de programme de crowdfunding (financement participatif) au profit de l'Equipe de France de Funboard.</p>
5-6	
Remis	<p>Sélection championnat du monde ISAF jeune 2015 en Malaisie</p> <p>Remis au prochain BE</p>
6	
	<p>DIRECTION TECHNIQUE</p>
6-1	
	<p>PERSPECTIVES CONVENTION D'OBJECTIFS 2015</p>
Information	<p>Le BE prend connaissance des perspectives de la convention d'objectifs 2015. A priori, les Fédérations à potentiel « médaille d'or pour les JO » devraient être soutenues pour les budgets dédiés à l'Equipe de France mais un certain nombre d'inquiétude existe pour les autres budgets.</p> <p>L'échéancier de la CO a été présenté au BE avec une date clé de rendez-vous pris avec le Directeur des sports le vendredi 14 novembre.</p>
6-2	
Information	<p>Information sur le déroulement du colloque des cadres techniques 2014</p> <p>Le BE prend connaissance du bilan du colloque . Les actes du Colloque des CT (6-11oct) seront disponibles d'ici la fin de l'année. Ils permettront notamment de prendre connaissance des propositions opérationnelles faites par les CT concernant : la pratique Féminine, le recrutement et la fidélisation, la transversalité dans les pratiques de la voile, le développement des habiletés tactiques & stratégiques, le développement des capacités physiques & mentales, le recrutement des adolescents et des jeunes adultes, la fidélisation des adolescents et jeunes adultes, le programme et l'entraînement sportif des adolescents et jeunes adultes en club, ainsi qu'un point sur la planche à dérive.</p>
7	
	<p>RELATIONS INTERNATIONALES</p>
7-1	
Décision 11	<p>Epreuves Internationales</p> <p>Le BE approuve l'organisation du Championnat du Monde Flying Fifteen par le CN Crozon Morgat du 22 au 28 août 2015.</p>
8	
	<p>VOILE ENTREPRISES</p>
8-1	
Décision 12	<p>Championnats de France Habitable Entreprise 2015</p> <p>Le BE approuve la candidature du YC Quiberon pour l'organisation du Championnat de France de Voile en Habitable Entreprise qui se déroulera du 10 au 13 septembre 2015 avec des tarifs d'inscription inchangés par rapport à 2014 (2 300 euros).</p>

ANNEXE 1 : CEREMONIE DU TOPS CLUB 2014

Le Top clubs est la cérémonie qui permet à la Fédération de récompenser ses clubs et ligues/CDVoile les plus méritants que cela soit dans le domaine de l'apprentissage, du développement sportif, de la compétition, du loisir, de la voile entreprise, de la sécurité et de la délivrance des licences clubs FFVoile puisque la FFVoile c'est toute la voile.

En 2013, 116 structures ont été récompensées (mais certaines l'étaient plusieurs fois).

Le BE de la FFVoile décide de faire évoluer cette cérémonie afin de renforcer son attractivité, de plus rythmer la cérémonie et revoir certains aspects de la présentation/décorum.

Elle aura toujours lieu le second samedi du salon sur la grande scène.

Il y aura une 1^{ère} partie qui permettra de récompenser les différents clubs dans les différents domaines déjà cités ci-dessus, puis une seconde partie qui révélera le club sportif de l'année mais aussi (nouveau) l'école française de Voile de l'année. Le club sportif et l'école française de voile de l'année seront désignés par un jury composé des 4 vice- présidents, du SG et du membre du CA de la FFVoile en charge de la Communication ainsi que 5 Présidents de ligues présents sur Paris le dimanche 7/12/2014 et désignés au sein du conseil des ligues.

Pour ce qui concerne la 1^{ère} partie, et si nous faisons le décompte par département interne ou entité interne :

- 20 clubs seront récompensés en Voile légère (au lieu de 26) à savoir les 15 clubs champions de France et sur le podium dans les différentes pratiques de la Voile (multicoques, dériveurs, Quillards Voile légère, Windsurf et VRC) d'une part et les 5 clubs ayant eu la meilleure progression dans les différentes pratiques de la Voile.
- 8 clubs seront récompensés en habitable (au lieu de 16) à savoir les 3 premiers au classement des clubs habitables, le 1^{er} club bateau skipper de chaque façade en intersérie (4 récompenses), le 1^{er} club pour des raisons particulières (ex : progression au CF des clubs, organisation d'événements Habitable, présence sur un grand nombre de CF Espoir et open, implication dans la formation de coureurs ...).
- 11 clubs seront récompensés pour le Développement (au lieu de 12) à savoir d'une part les meilleures Ecoles Françaises de Voile en terme de diffusion de passeports (6 récompensés : 1 plan d'eau maritime et intérieur pour chacun des 3 groupes d'EFV), et d'autre part les meilleures ligues régionales en terme de progression de passeports (1ligue en gestion régionalisée des passeports et 1 ligue en gestion nationale). Egalement récompensé le meilleur Point Location et les deux meilleures Ecoles de Sport.
- 1 club sera récompensé pour la sécurité et 2 clubs pour le sport entreprise.
- 31/33 clubs seront récompensés pour la Vie Fédérale (au lieu de 54). Au niveau de la Vie fédérale, il s'agit de récompenser les clubs au niveau de chaque ligue pour ce qui concerne la délivrance des licences.

Pour le 1^{er} club récompensé au niveau de chaque ligue, il est validé par le BE le fait de récompenser le club ayant délivré le plus de licence pour leur valeur statutaire à savoir qu'une licence club FFVoile est prise en compte pour une licence, une licence Passeport Voile est prise en compte pour $\frac{1}{4}$ de licence et une licence temporaire est prise en compte pour $\frac{1}{10}$ de licence. Il s'agit d'une nouveauté car jusqu'ici la FFVoile récompensait le meilleur club en terme de licences club uniquement.

Pour le 2nd club, le Be valide les règles suivantes :

- Faire varier chaque année le critère de sélection entre le critère de progression (club ayant le plus progressé par rapport à la moyenne des 3 années précédentes) en nombre de licences délivrées étant entendu que la licence club vaut 1 licence, la licence Passeport vaut $\frac{1}{4}$ de licence et la licence temporaire vaut $\frac{1}{10}$ de licence, le critère du nombre de licences club jeunes délivrés et enfin le critère du nombre de primo licences délivrés. Varier les critères permet de récompenser différents clubs méritant de la ligue et pas toujours le même.

Il est proposé d'appliquer le critère de progression en 2014, le critère de délivrance de licences jeunes en 2015, le critère de délivrance des primo licences en 2016 et ainsi de suite.

- Récompenser un club par ligue sur la base du critère retenu mais en fixant un nombre de licences minimum pour être récompensé ce qui aura pour conséquence de diminuer de $\frac{2}{3}$ environ le nombre de 2nd clubs récompensés par ligue (8 en moyenne au lieu de 25) :

* Ainsi pour 2014, sera récompensé le club ayant obtenu au sein de sa ligue, la meilleure progression en nombre de licences délivrées (étant entendu, que la licence club vaut 1 licence, la licence Passeport vaut $\frac{1}{4}$ de licence et la licence temporaire vaut $\frac{1}{10}$ de licence) au-delà de 65 licences délivrés en plus par rapport à la moyenne des 3 années précédentes (2011,2012 et 2013). Il est par ailleurs entendu que pour être récompensé le club doit avoir délivré des licences lors de chaque année servant à calculer la moyenne. Sur cette base, la simulation sur l'année 2013 laisse apparaître en moyenne 6 clubs récompensés

* Pour 2015, sera récompensé le club ayant délivré au sein de sa ligue, le plus de licences club jeunes au-delà de 100 LCJ

* Pour 2016, sera récompensé le club ayant délivré au sein de sa ligue, le plus de primo licences au-delà de 60 primo licences

Enfin pour les tops nationaux, le BE fait le choix de transformer les 4 clubs nationaux en un seul Top national à savoir : le meilleur club de France en terme de délivrance de licences étant entendu que la licence club vaut 1 licence, la licence Passeport vaut $\frac{1}{4}$ de licence et la licence temporaire vaut $\frac{1}{10}$ de licence.

ANNEXE 2 : LISTE DES EPREUVES A CONVENTION D'ARBITRAGE 2015

EPREUVE	DEBUT	FIN	OA	LIEU ou DEPART	ARRIVEE	SUPPORTS
900 NAUTIQUES	Mi-mars	début avril	SNST		ST TROPEZ	HAB
NORMANDY CHANNEL RACE	21/05/2015	31/05/2015	SIRIUS		CAEN	CLASSE 40
ARMEN RACE	fin mai		SN TRINITE		LA TRINITE S/MER	HAB
CC EDHEC	24/04/2015	02/05/2015	EDHEC		LA ROCHELLE	HAB
VOILES DE ST BARTH	01/04/2015		ST BARTH YC		ST BARTH	HAB
SOLITAIRE DU FIGARO	juin	juin	PEN DUICK	?	?	FIG
TOUR DE France	03-juil	28-juil	ASO	DUNKERQUE	?	DIAM 24
MINI TRANSAT	19/09/2015	14/11/2015	Douarnenez courses	DOUARNENEZ	POINTE A PITRE	MINI
LES SABLES HORTA LES SABLES	04/07/2015	25/07/2015	Institut sport océan	LES SABLES	LES SABLES	CLASSE 40
TOUR DE BRETAGNE	fin août	début sept	Ligue Bretagne	?	?	FIGARO
GENERALI SOLO	octobre ?	octobre?	PEN DUICK	Méditerranée ?		FIG
TRANSAT JACQUES VABRE	05-nov	05/12/2015	SIRIUS	LE HAVRE ?	ITAJAI (Brésil)	IMOCA, CLASS40, Multi 50